



(Mise à jour du 08 mai 2021)

Statut des membres

Le WHS amène des différences au niveau de l'évolution du handicap des joueurs, notamment lorsque le joueur a moins de huit compétitions enregistrées. De plus, la 'Route 36' a été mise en place en ce début 2021.

Tenant compte de ces spécificités, le comité sportif a décidé ce qui suit :

Tout membre du GCLG sera versé dans une des 3 catégories suivantes.

1. Débutant : ce membre est inscrit au club et a un hcp. entre 54 et 36. Il peut améliorer son handicap via la 'Route 36' et prétendre à la fin de celle-ci au statut de membre « C9T ». Les critères et détails peuvent être consultés dans la section « Route36 »
2. **C9T** : ce membre a un handicap inférieur ou égal à 36. Pour passer dans la catégorie suivante (C18T), le membre devra réunir les deux conditions suivantes :
 - a. le joueur doit avoir minimum 8 scores WHS dont 4 compétitions 'C9T' (départs front tees)
ET
 - b. le handicap WHS du joueur doit être inférieur à 32,4.

Cette règle permet aux joueurs de progresser sur 9 trous avant d'être versés dans la catégorie C18T. Le comité handicap se réserve le droit de donner exceptionnellement l'accès à la catégorie C18T à un joueur, même s'il ne remplit pas ces deux conditions.

3 C18T : ce statut, une fois obtenu, ne sera plus modifié, même si le membre récupère un handicap supérieur à 32,4.

Critères de participation

Certaines compétitions sont réservées aux membres de du GCLG (consultez le programme des concours). Outre la carte fédérale de l'année en cours, les membres du GCLG doivent avoir obtenu leur badge 'on the course' (Route 36) et s'acquitter du droit de participation prévu pour la compétition concernée.



Suivant disponibilité, les autres compétitions sont ouvertes à tous les membres des clubs belges et étrangers membres EGA (club avec terrain de minimum 9 trous) munis de leur carte fédérale de l'année en cours et du certificat de Handicap (Handicap de maximum: 36).

Tout joueur dont le handicap est supérieur à 32.4 jouera obligatoirement en 9 trous, sauf s'il a reçu l'autorisation de jouer 18 trous à Gomzé (membre 'C18T').

Les joueurs ayant un statut « C18T » mais voulant jouer en 9 trous, peuvent le faire et leur hcp sera modifié en fonction de leur résultat. Ils ne peuvent cependant accéder à la table des prix de la compétition « C9T ».

Les visiteurs seront soumis au droit de green fee et de concours.

Règles :

Les règles de golf approuvées par R&A sont d'application.

Les participants doivent, avant le départ, prendre connaissance des règles locales en vigueur qui seront affichées aux valves.

Toutes les compétitions en single jouées en condition de Medal Play sont qualificatives pour la modification du handicap.

Inscriptions aux différents tournois et heures de départ :

Les inscriptions sont enregistrées sur le site I-golf.be ou transmises au secrétariat. Elles sont clôturées le vendredi à 09 heures pour les compétitions du dimanche ou 48 heures avant la compétition dans les autres cas. En ce qui concerne les compétitions du mardi réservées aux Seniors, les listes seront clôturées le samedi à 10 heures.

Le nombre des participants pouvant être limité, les listes pourront être clôturées dès que le nombre maximum de participants sera atteint.

Les listes de départ sont accessible par I-golf et/ou par l'App AFGolf, 24 heures avant la compétition. Il appartient aux compétiteurs de s'informer eux-mêmes de leur heure de départ.

Lors d'une compétition en équipe, celle-ci ne pourra être exclue si un des joueurs fait défaut et qu'il faut dès lors faire appel à la liste de réserves.

Pendant la saison d'été (du 1er mai au 30 octobre):

Les inscriptions tardives ne seront pas prises en compte, mais les compétiteurs seront placés en liste d'attente. Ils joueront en fonction des places disponibles mais **hors concours** [1]. Tout compétiteur demandant à ne pas jouer dans le créneau horaire de sa catégorie jouera également **hors concours**.



Pendant la saison d'hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril):

Pendant cette période, le règlement des concours ne tient pas compte des inscriptions tardives ou du fait de jouer en dehors du créneau horaire de sa catégorie.

[1] Par hors concours, on entend que les joueurs ne peuvent prétendre à aucun prix lors de la remise des prix. Par contre, ils pourront prétendre à participer aux tirages au sort et leur score sera pris en compte pour leur handicap.

Le jour de la compétition:

Les modalités de départs retenues et règles locales du jour sont inscrites sur le panneau habituel d'affichage, à l'entrée du clubhouse sur votre droite.

Le délégué du comité est habilité à modifier l'horaire des départs, à interrompre la compétition du fait de conditions météorologiques défavorables ou dangereuses (brouillard, gel, inondation ou orage).

Catégorie de la compétition:

- **Qualificative:** les compétiteurs obtiennent un score valable pour la modification du WHS au sortir de la compétition.
- **Qualificative en 9 trous :** [lire ou imprimer le règlement](#)
- **Non qualificative:** les handicaps des participants ne sont pas modifiés par cette compétition, quels que soient les scores réalisés.

Déclassement d'une compétition

Le comité se réserve le droit de déclasser une compétition qualifiante (comptant pour le handicap) voire de l'annuler, par exemple si 95% des joueurs en catégorie M1, M2 et D1 ne réalise pas un score égal ou supérieur à leur handicap du jour.

Lorsqu'une compétition qualifiante est déclassée pendant ou après celle-ci, les participants ayant rentré une carte de score complète peuvent demander de rentrer cette carte en score EDS.

Aspect sécuritaire sur la formule des compétitions:

La formule de certaines compétitions (nombre de trous, formule de jeu, ...) pourraient être modifiée suite à différentes conditions météo rencontrées : canicule – pluie – vents violents.

La responsabilité du club pouvant être engagée, il est important que le responsable du jour anticipe et prévienne le sponsor et le Comité des décisions à prendre.

Il est évident que si une compétition devait être annulée pour quelle que raison que ce soit, il faudrait également fermer le parcours.



En cas de conditions caniculaires déclarées par le comité ou son représentant, la compétition ne serait pas encodée en WHS. De plus, le joueur responsabilisé pourrait se désister en toute connaissance de cause sans pénalité, avant la compétition.

Appareils de mesure :

L'utilisation d'un appareil de mesure sur le terrain de golf est autorisée.

Si un joueur utilise un appareil permettant d'évaluer ou de mesurer d'autres paramètres susceptibles d'influencer son jeu (par ex. la pente, la vitesse du vent, la température, etc.), il devra se conformer à la règle 4.3.

Les téléphones mobiles ou smartphones ne peuvent être utilisés qu'en tant qu'appareils de mesure ou pour encoder la carte de score électroniquement.

Retard, abandon, désistement, "no show" :

1 - Retard : Tout compétiteur se présentant avec retard au départ d'une compétition se verra pénalisé suivant la règle 5.3 a.

Pénalité pour infraction à la Règle 5.3a : disqualification, sauf dans les 3 cas suivants :

Exception 1— *Si le joueur arrive au point de départ, prêt à jouer, avec un retard de pas plus de cinq minutes : le joueur encourt la pénalité générale appliquée à son premier trou.*

Exception 2— *Le joueur commence à jouer avec pas plus de cinq minutes d'avance : le joueur encourt la pénalité générale appliquée à son premier trou.*

Exception 3— *Le Comité juge que des circonstances exceptionnelles ont empêché le joueur de partir à l'heure : il n'y a pas d'infraction à cette Règle et pas de pénalité.*

2 - Abandons : Pour les abandons lors d'un tour , il est demandé à un joueur qui désire arrêter la compétition, **de poursuivre** (si possible) **tout en marquant la carte** dont il est responsable.

Si d'aventure il devait quitter la compétition, il est tenu d'en avertir le secrétariat, un membre du comité sportif ou le Marshall s'il est présent.

3 - Désistement ou « No show » : Tout compétiteur, qui se désiste ou ne se présente pas à une compétition pour laquelle l'heure de départ a été publiée (« No Show »), verra son handicap modifié comme suit :

- 1ere infraction : le comité appliquera une correction de handicap de 0,2.
- Seconde infraction : le comité appliquera une correction de handicap de 0,5.
- Infraction supplémentaire : En cas de récidive, le Comité se réserve le droit de prendre d'autres sanctions.

Le mauvais temps n'est pas une raison valable pour se désister.

Circonstances particulières pour le « no show » :

Si le joueur présente un certificat médical **daté du jour** de la compétition ou des explications particulières pour son absence, c'est le comité qui prendra position par rapport à une éventuelle sanction.

4 – Carte non rentrée « no return » :

Dans le cas de carte non rentrée, si le comité ne peut reconstituer la carte du joueur, le joueur verra son handicap et ses scores WHS modifiés comme suit :

- 1ere infraction : le comité introduira un score WHS de 26 (ou 40) points stableford.
- Seconde infraction : le comité appliquera la première sanction ainsi qu'une correction de handicap de 0,5.
- Infraction supplémentaire : le comité appliquera la seconde sanction et se réserve le droit de prendre d'autres sanctions.

5 - Carte mal remplie « no score » :

Lorsqu'un score est illisible sur une carte, le score encodé correspond au double bogey net en stroke play ou 0 point stableford.

Lorsqu'un score est manquant, le joueur est disqualifié pour la compétition en stroke play -hors concours **[1]**- ou obtient 0 point pour chaque score manquant en stableford.

Le comité cherchera néanmoins à reconstituer la carte afin d'encoder un score en WHS.

[1] Par hors concours, on entend que les joueurs ne peuvent prétendre à aucun prix lors de la remise des prix. Par contre, ils pourront prétendre à participer aux tirages au sort et leur score sera pris en compte pour leur handicap.



Carte de scores, responsabilités

À partir du moment où le marqueur signe la carte de score de son partenaire, il se porte garant de l'application correcte du présent règlement par le joueur dont il a rempli la carte de score. En d'autres termes, après avoir signé la carte de score, le marqueur ne pourra plus contester ni le score brut, ni le comportement du joueur. Il ne pourra dès lors faire état en public de possible manquement, erreur ou mauvais comportement du dit joueur.

Le marqueur a la responsabilité de noter sur la carte de score le score brut de chacun des trous de son partenaire.

Cependant, **tout compétiteur est personnellement responsable de la vérification et de la rentrée de sa carte au Secrétariat.**

Les règles en matière de handicapping décrites dans le WHS Handicapping System (<https://golfgbelgium.be/fr/world-handicap-system>) sont intégralement d'application.

Départage :

Le départage des ex-aequo se fera sur base du score sur les 9, 6, 3, 1 derniers trous, puis 12, 15 et 17 derniers trous. Ensuite viendra le joueur ayant le handicap le plus bas, et si l'égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort.

Pour une épreuve organisée selon la **formule Shotgun**, l'ordre des trous dont on tient compte pour le départage est celui de la carte de score et on ne tient donc pas compte du trou duquel le joueur a démarré son tour.

Lors des différentes compétitions en match-play, et lors des Championnats du club, les concurrents ex aequo seront départagés en play-off "**sudden death/mort subite**" **sur les trous 1-2-3... .**

Pour tous les championnats du club, seuls les membres dont le «Home Club» est Liège-Gomzé peuvent prétendre au titre.

Dress Code :

Voir Code du Comportement

Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu cinq heures après le dernier départ ou, lors de conditions exceptionnelles, une demi-heure après l'arrivée du dernier team.

Le cumul des prix n'étant pas autorisé, le prix brut primera sur le prix net.

Sauf cas de force majeure approuvé par le Comité Sportif, un compétiteur gagnant verra son prix attribué au concurrent suivant en cas d'absence à la distribution des prix. En cas de plusieurs absences, la remise des prix s'effectuera jusqu'à la position représentant le double des prix mis en jeu dans la catégorie concernée. Un prix sera mis en jeu par cinq participants dans une catégorie avec un maximum de 3 prix par catégorie. Si un prix n'est pas distribué, il sera soit retiré ou sera tiré au sort.

Une équipe ne pourra être exclue si un des joueurs qui a un handicap confirmé fait défaut par rapport aux critères de participation. Seul ce joueur ne sera pas admis à la table des prix. Son prix sera remis au tirage au sort. Lors de ce tirage au sort, il pourrait, dès lors, se voir attribué le prix.

Par contre, si le **handicap n'est pas confirmé ou n'est pas justifié par une fédération membre de l'EGA**, toute l'équipe ne pourrait prétendre à accéder à la table des prix.

Hormis les prix destinés aux participants de l'épreuve, divers prix surprises pourront être tirés au sort lors de la remise des prix. On utilisera pour ces prix les cartes de scores des participants **annoncés présents sur leur carte de score.**

Utilisation de véhicules motorisés :

Seuls les membres ayant un certificat médical peuvent participer en voiture aux compétitions, exception faite des Championnats du Club où l'utilisation de la voiture est interdite.

Pour les compétitions fédérales et AFGolf, les voiturettes sont interdites sauf en possession d'un certificat médical délivré par la Fédération. Dans tous les cas, elle est exclusivement utilisée par le joueur concerné, en aucun cas elle ne peut être utilisée par un autre compétiteur pour lui-même ou pour son matériel.

Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification des deux joueurs.

Les Seniors autorisés peuvent participer en voiturette aux compétitions organisées par le club (suivant l'application du règlement des voiturettes).

Exception: Lors du "championnat seniors", les **Super-Seniors** habilités à prendre une voiturette peuvent concourir motorisés.

[1] Par hors concours, on entend que les joueurs ne peuvent prétendre à aucun prix lors de la remise des prix. Par contre, ils pourront prétendre à participer aux tirages au sort et leur score sera pris en compte pour leur handicap.

Le Comité Sportif se réserve le droit de modifier ce règlement et de prendre toutes les mesures utiles en vue du bon déroulement des compétitions.